

Le syndicat ALIZÉ a choisi de présenter à ces élections des candidats syndiqués et non-syndiqués réunis aujourd'hui autour du projet qui les rassemble : Valoriser et défendre la kinésithérapie !

Du 31 Mars au 07 Avril se dérouleront les élections URPS. Ces élections sont primordiales car elles vont déterminer quels sont les kinésithérapeutes qui siègeront au sein de votre URPS Île-de-France mais aussi quels seront les syndicats qui représenteront officiellement notre profession auprès de l'Assurance Maladie et du Gouvernement. C'est pourquoi notre programme s'articule autour d'un volet régional que nous appliquerons au sein des URPS et d'un volet national qu'Alizé appliquera si, **grâce à vos votes, nous devenons représentatifs. Notre profession a besoin**

d'un troisième syndicat représentatif pour ne plus voir, comme par le passé, un seul syndicat décider de l'avenir de toute une profession. Il est temps que notre profession entre dans l'ère de la maturité et que les différents syndicats arrivent à **travailler ensemble** dans l'intérêt de la profession.

Nous souhaitons prendre l'avis de l'ensemble des kinésithérapeutes avant chaque décision importante et non seulement celui des syndiqués.

Pour que les choses évoluent, **il est fondamental que vous votiez.**



URPS 2021
Pour défendre la Kinésithérapie

Je vote Alizé



Propositions Régionales

- S'appuyer sur les réseaux de garde de kinésithérapie respiratoire existants pour **élargir l'offre de soins non programmés** à d'autres pathologies (entorse de cheville, rachialgies aiguës, etc...)
- **Alléger la charge des kinésithérapeutes** et faciliter l'accès aux soins des patients présentant des pathologies lourdes en mutualisant leurs prises en charge
- Positionner les kinésithérapeutes comme **acteurs naturels et essentiels du Sport Santé**
- **Faciliter la prise en charge des patients à domicile** en les mettant en relation avec les kinésithérapeutes qui exercent à domicile via une plateforme numérique développée par les URPS
- Faciliter l'orientation des patients en **mettant en place un répertoire des spécificités d'exercice**
- Proposer des formations dans les spécificités pour lesquelles un manque de kinésithérapeutes sera identifié
- Promouvoir les protocoles de Rééducation Améliorée Après Chirurgie (RAAC) afin de libérer des capacités hospitalières
- Étudier les problématiques d'accès aux soins dans les zones sous dotées de chaque région en y associant les responsables politiques en charge de la politique de la ville. Sans attractivité pas de kinésithérapeutes
- **Favoriser** localement le développement des **actions de préventions des TMS** par les kinésithérapeutes
- **Renforcer la collaboration entre la ville et l'hôpital** afin de fluidifier le parcours du patient
- **Accompagner les kinésithérapeutes qui souhaitent créer une CPTS** ou s'y investir
- **Renforcer la collaboration inter-URPS** afin de mutualiser les moyens financiers et humains
- Encourager une **collaboration intersyndicale** intelligente pour que le potentiel des URPS soit pleinement exploité
- Veiller à l'application des **Contrats d'Exercice Temporaire** dans les zones surdotées caractérisées par une forte activité saisonnière (Expérimentation dans les dept 33, 73, 74 et 83 comme défini par l'avenant n°5 à la convention)

Propositions Nationales

- **Revaloriser notre rémunération** (-33,5% par rapport à l'inflation depuis 2000) et l'**indexer sur l'inflation**
- **Simplifier notre tarification** (acte simple / acte complexe) pour limiter les litiges avec les CPAM
- **Actualiser le statut des remplaçants** (conventionnement, possibilité d'occuper des postes de collaboration courts)
- **Encadrer le télésoin** afin de prévenir une déprésentialisation excessive du soin et une dérive commerciale
- Élargir et sécuriser les prises en charge en **accès direct** en proposant des formations sur la sémiologie, le raisonnement clinique et les drapeaux rouges
- Délimiter précisément les compétences des APA pour protéger la kinésithérapie et permettre une collaboration apaisée
- Aligner les droits des étudiants en kinésithérapie sur ceux des étudiants du supérieur universitaire (frais de scolarité ++)
- Améliorer les conditions du **congé maternité** et la **couverture maladie** (passer le délai de carence de 90j à 3j)
- **Revaloriser les indemnités de déplacement** à hauteur de 7 euros afin d'améliorer l'attractivité des soins à domicile
- Inciter les kinésithérapeutes à **investir les CPTS** pour rester maîtres de leur avenir et lutter contre leur bureaucratisation
- Permettre la réalisation d'un **bilan** en début et en fin de prise en charge pour montrer la pertinence de nos soins
- **Empêcher la mise en place du paiement au forfait et du paiement à l'épisode de soin**
- Clarifier le **processus d'accès au conventionnement** en zones surdotées
- **Faciliter les démarches administratives** pour les kinésithérapeutes qui changent de département
- **Investir les groupes de travail de la HAS** pour que les kinésithérapeutes figurent dans les parcours de soins
- Continuer à **défendre notre système de retraite autonome** qui est équilibré et solidaire
- S'opposer à la création de la profession d'aide-kinésithérapeute



Ensemble,

donnons un nouveau souffle à la kinésithérapie !